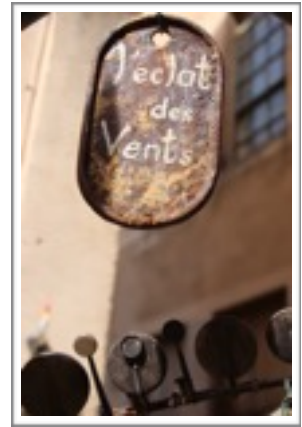


Formation instrument à vent



Informations générales:

Profil des stagiaires :

Musiciens professionnels ou non ayant une pratique suffisante de son instrument afin de pouvoir allier travail mécanique et sensibilité musicale.

Objectif pédagogique :

Cette formation a pour but de donner la connaissance et la pratique nécessaire aux musiciens afin qu'il puisse être autonome en cas de problème mécanique sur leurs instruments.

4 stagiaires maximum par formation.

Matériaux et outillages fourni aux stagiaires:

*-instrument ou possibilité d emmener son propre instrument
-outillage maillet,tournevis,plaque à tampon,crochet à ressort,pince plate,pince coupante,lampe à alcool,lame coupante.*

-Matériaux: tampons,ressort,colle,lièges,feutres.

L'Hébergement et les repas sont à la charge du stagiaire

Évaluation pédagogique en fin de stage:

Un bilan de fin de stage est effectué avec le formateur, et sera remis au stagiaire ainsi qu'aux organismes le souhaitant.



REGLAGE -TAMPONNAGE

2 jours (14h) / 640€

PREMIER JOUR:

9H:

Accueil et présentation du déroulement de la formation.

10H:

- Prise de connaissance de son lieu de travail et du matériel.
- Démontage avec étude de la mécanique.
- Changement de tampons (étude des divers matériaux utilisés cuir ,baudruche ,et liège).

12H:

Pause Déjeuner.

13H00:

- Travail de tamponnage.
- Pose de lièges de clefs (différentes colles utilisées).

16H30:

- Rangement ses outils et de son poste de travail.
- Temps d'échange et prise de note.

17H:

Fin de la première journée.

DEUXIEME JOUR:

9H:

- Vérification du travail réalisé la veille retouche et finition.
- Repérage et analyse mécanique de l'instrument.
- Etude et réglage du système de correspondance entre les clefs.
- Réglage et essai de l'instrument.

12H:

Pause déjeuner.

13H:

Approfondissement d'un travail choisi par le stagiaire avec le formateur.

16H00:

- Rangement de l'établi et de l'outillage.
- Bilan, échange et retour d'expériences.

17h:

Fin du stage.

CONDITIONS GENERALES

La participation à un stage organisé par l'atelier l'Eclat des vents est ouverte à toute personne qui en effectue la demande et qui en acquitte les coûts pédagogiques.

Tous nos tarifs s'entendent nets, sans les frais d'hébergement, ni de restauration.

Le règlement des coûts pédagogiques doit être effectué intégralement à l'entrée en stage

Modalités d'inscription :

Pour tout stage, la préinscription s'effectuera par courrier. Une convention de formation est alors envoyée au stagiaire une fois la préinscription enregistrée. Cette convention devra être signée et renvoyée à l'atelier l'Eclat des vents, en y joignant un chèque correspondant à 50% du montant du stage. Une fois la convention signée et retournée, l'inscription prend alors effet. Un devis des coûts pédagogiques du stage pourra être fourni sur demande ainsi qu'un programme détaillé de la formation mentionnant les recommandations annexes.

Pour les stages, comme l'effectif est limité, les inscriptions se font en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Un stage peut être reporté suite à un manque d'effectif, le contenu pédagogique des formations est susceptible d'évoluer selon les besoins du stage.

Report ou Annulation :

Le démarrage d'une formation n'est effectif qu'à partir du moment où le quota minimal de stagiaires requis pour son déroulement est atteint, à défaut, le stage peut être reporté ou annulé, les candidats seront informés de cette décision dans un délai de 15 jours avant la date prévue pour le début de la formation et dans le cas de l'annulation de la formation, le chèque d'inscription sera retourné au stagiaire. Aucun dédommagement ne pourra être exigé en cas d'annulation d'un stage. En cas de report, les stagiaires seront informés du nouveau calendrier proposé.

Si un stagiaire venait à annuler son inscription dans un délai inférieur à 6 semaines avant la date prévue de début de stage, il devra verser les frais de dossiers, soit 20% du coût de la formation. Si l'annulation se fait moins d'un mois avant la date du début de stage, sans motif de force majeure, le stagiaire devra payer la moitié du coût du stage.